



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présents* : 17

*Absents représentés* : 12

*Absent non représenté* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 21 mars 2025

*Date d'affichage de la convocation* : 21 mars 2025.

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

### Délibération n° DEL.2025-04-21

#### **Budget Primitif 2025**

Le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BIESSE Thierry à AILLOT Sonia. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à PRUDENT Didier. GROSJEAN Yoann à DACQUIN Sébastien. JORO Vincent à DUPLAIX Nathalie. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. LEUILLER Patricia à MERCIER Martine. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à LECLERC Stéphanie.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Gilles DESROCHES

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250403-DEL-2025-04-21-BF  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe au 15 avril la date limite de vote des budgets communaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° DEL.2025-03-02 en date du 4 mars 2025 relative au débat des orientations budgétaires pour 2025,

Vu le projet du budget primitif 2025 présenté,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet du budget primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre à 7 113 160.79 Euros en section de fonctionnement et à 4 564 473.46 Euros en section d'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 03 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>